

Charte d'engagement INRAE

Que vous soyez agent titulaire de la fonction publique, contractuel.le, stagiaire ou apprenti.e, en travaillant à INRAE vous êtes investi.e d'une mission de service public et, à ce titre devenez représentant.e de l'Etat. Vous portez ainsi les valeurs fondamentales de la République française et adoptez les valeurs propres au service public de la Recherche.

Cet engagement au service de l'intérêt général vous garantit le bénéfice d'un certain nombre de droits qui vous permettront d'exercer vos fonctions dans les meilleures conditions possibles tout en vous assurant un cadre de travail sécurisé et respectueux de votre développement professionnel, autant qu'il vous oblige au respect de diverses obligations (voir la liste complète des [droits et obligations](#)).

À votre arrivée à INRAE, vous devez prendre connaissance et signer ce document, qui rappelle un certain nombre de valeurs, principes éthiques, droits et obligations liés à votre mission de service public.

Plus particulièrement, travailler à INRAE vous engage à respecter

Les règlements intérieurs d'INRAE

Trois niveaux de règlements intérieurs coexistent à INRAE qui traitent de sujets tels que les horaires de travail, les modalités d'accès et de circulation dans les locaux, les règles en matière de santé et de sécurité, de discipline, etc. **Ils s'appliquent, de manière complémentaire, à toutes les personnes travaillant dans une de ses unités :**

- Le règlement intérieur national (RIN) définit les grands principes réglementaires applicables à toutes et tous ;
- Le règlement intérieur de centre (RIC), ou du partenaire en cas d'unité hébergée, encadre l'organisation du collectif du centre et l'utilisation des moyens mis à sa disposition ;
- Le règlement intérieur d'unité (RIU) liste les règles de fonctionnement et d'organisation de l'unité selon les spécificités liées à son activité.

Accéder aux [règlements intérieurs national et de centre](#)

L'usage des ressources informatiques d'INRAE et le respect des règles de cybersécurité

Afin de veiller à un juste équilibre entre sécurité et liberté d'utilisation des ressources informatiques au sein d'INRAE, chaque utilisateur des ressources informatiques mises à sa disposition s'engage à **ne pas effectuer des opérations qui pourraient avoir des conséquences néfastes** sur le fonctionnement de ces ressources, sur l'intégrité des systèmes d'information, et sur les relations internes et externes de l'Institut.

Consulter la [charte informatique](#)

Adopter les [bons réflexes en matière de cybersécurité](#)

L'éthique et la déontologie des métiers de la recherche

Dans la réalisation de l'ensemble de leurs missions de recherche ou d'appui à la recherche, les femmes et les hommes travaillant à INRAE s'engagent à respecter les principes éthiques et déontologiques, à **faire preuve d'impartialité et d'intégrité, de dignité et de probité** avec pour ambition de servir au mieux l'intérêt général.

Consulter la [Charte de déontologie, d'intégrité scientifique et d'éthique](#)

Consulter la [Charte d'expression publique](#)

Consulter le [Code de conduite anticorruption](#)

Acquérir les [connaissances en matière d'intégrité scientifique](#)

L'obligation de neutralité et le principe de laïcité

Chaque personne travaillant à INRAE qu'elle soit ou non au contact des usagers, doit respecter l'obligation de neutralité et le principe de laïcité aux termes desquels elle **ne doit pas, dans l'exercice de ses fonctions, manifester ses convictions qu'elles soient religieuses, philosophiques ou politiques, tant à l'égard des usagers que vis-à-vis de ses collègues**, ni faire prévaloir sa préférence pour une religion.

Comprendre [l'obligation de neutralité et le principe de laïcité](#)

Vérifier ses connaissances sur leurs [modalités de mise en œuvre](#)

La responsabilité sociétale et environnementale

Travailler à INRAE c'est porter et mettre en œuvre l'engagement de l'Institut pour contribuer **aux objectifs de développement durable** en favorisant les impacts positifs et atténuant les impacts négatifs de ses activités sur les plans environnemental, social et économique. C'est également adhérer à la politique menée en faveur de la **diversité, de l'égalité professionnelle, de la prévention et de la lutte contre les discriminations** pour donner à chacun et chacune la possibilité d'exprimer ses compétences.

Cet engagement concerne l'ensemble des pratiques professionnelles et des comportements au travail, dans tous les corps de métier et à tous les niveaux hiérarchiques.

Connaître [l'engagement d'INRAE en matière RSE](#)

Découvrir [les actions conduites en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations](#)